

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60439-2

2000

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1
2005-08

Amendement 1

Ensembles d'appareillage à basse tension –

**Partie 2:
Règles particulières pour les
canalisations préfabriquées**

Amendment 1

**Low-voltage switchgear and
controlgear assemblies –**

**Part 2:
Particular requirements for
busbar trunking systems (busways)**

© IEC 2005 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembé, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland
Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: inmail@iec.ch Web: www.iec.ch



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

H

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 17D: Ensembles d'appareillage à basse tension, du comité d'études 17 de la CEI: Appareillage.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
17D/324/FDIS	17D/330/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le texte de cet amendement a été aligné sur le contenu applicable de l'Amendement 1 (2004) de la CEI 60439-1.

Le comité a décidé que le contenu de cet amendement et de la publication de base ne sera pas modifié avant la date de maintenance indiquée sur le site web de la CEI sous "http://webstore.iec.ch" dans les données relatives à la publication recherchée. A cette date, la publication sera

- reconduite,
- supprimée,
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

Page 8

1.2 Référence normatives

Supprimer CEI 60695-2-1 (et son titre) de la liste existante.

Page 14

4.9.1 Valeurs des résistance, réactance et impédance du système

Remplacer « I_{NC} » par « I_n » dans les troisième et cinquième tirets et dans la NOTE.

Dans la NOTE remplacer « 8.2.9 » par « 8.2.13 ».

4.9.2 Valeurs de la résistance, de la réactance et de l'impédance du système sous condition de défaut

A la page 16, dans les sixième et onzième tirets du point b), remplacer « I_{NC} » par « I_n ».

FOREWORD

This amendment has been prepared by subcommittee 17D: Low-voltage switchgear and controlgear assemblies, of IEC technical committee 17: Switchgear and controlgear.

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
17D/324/FDIS	17D/330/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

The text of this amendment has been aligned with the content of Amendment 1 (2004) of IEC 60439-1 where applicable.

The committee has decided that the contents of this amendment and the base publication will remain unchanged until the maintenance result date indicated on the IEC web site under "http://webstore.iec.ch" in the data related to the specific publication. At this date, the publication will be

- reconfirmed,
- withdrawn,
- replaced by a revised edition, or
- amended.

Page 9

1.2 Normative references

Delete IEC 60695-2-1 (and its title) from the existing list.

Page 15

4.9.1 Resistance, reactance and impedance values of the system

The first correction applies to the French text only.

In the NOTE replace "8.2.9" by "8.2.13".

4.9.2 Resistance, reactance and impedance values of the system under fault conditions

This correction applies to the French text only.

Page 18

6.1.1.3 Température ambiante de référence pour le système de canalisation préfabriquée

Dans le deuxième alinéa, remplacer « I_{NC} » par « I_n ».

6.2.11 Conditions d'installation pour le système de canalisation préfabriquée

A la fin de l'alinéa, remplacer « I_{NC} » par « I_n ».

Après le Paragraphe 6.2.12, ajouter le nouveau paragraphe suivant:

6.2.13 Applications avec de fortes surintensités répétitives, par exemple soudure par résistance.

Page 20

7.1.1.4 Résistance des matériaux isolants à la chaleur anormale

Remplacer la totalité du texte par ce qui suit:

Voir le Paragraphe 7.1.4 dans l'Amendement 1 de la CEI 60439-1.

Page 22

7.1.1.6 Élément de canalisation préfabriquée coupe-feu

Remplacer la dernière phrase par ce qui suit:

La conformité est vérifiée par l'essai de résistance au feu suivant 8.2.15.

Page 24

7.1.4 Prescriptions pour le branchement correct des éléments de dérivation

Remplacer la phrase au-dessus du titre par: « Ajouter un Paragraphe 7.1.5 comme suit: »

Renommer 7.1.4 en 7.1.5.

7.1.5 Prescriptions pour les canalisations préfabriquées qui ont plusieurs circuits

Remplacer la phrase au-dessus du titre par: « Ajouter un Paragraphe 7.1.6 comme suit: »

Renommer 7.1.5 en 7.1.6.

Page 19

6.1.1.3 Reference ambient air temperature for busbar trunking system

This correction applies to the French text only.

6.2.11 Mounting conditions for busbar trunking system.

This correction applies to the French text only.

Add, after Subclause 6.2.12, the following new subclause:

6.2.13 Applications with high repetitive overcurrent, for example resistance welding.

Page 21

7.1.1.4 Resistance of insulating materials to abnormal heat

Replace the whole text by:

See Subclause 7.1.4 in Amendment 1 to IEC 60439-1.

Page 23

7.1.1.6 Busbar trunking fire barrier unit

This correction applies to the French text only.

Page 25

7.1.4 Requirements for the correct connection of tap-off units

Replace the sentence above the title by: "Add Subclause 7.1.5 as follows:"

Renumber 7.1.4 as 7.1.5.

7.1.5 Requirements for busbar trunking with several circuits

Replace the sentence above the title by: "Add Subclause 7.1.6 as follows:"

Renumber 7.1.5 as 7.1.6.

Page 26

8.1.1 Essais de type

Dans la liste, remplacer les points h) à o) par ce qui suit:

- h) les essais CEM (voir 7.10 et l'Annexe H, si applicable);
- j) vérification de la résistance des matériaux isolants à la chaleur anormale (voir 8.2.9);
- k) vérification des caractéristiques électriques du système de canalisation préfabriquée (voir 8.2.13);
- l) vérification de la solidité de la construction (voir 8.2.10);
- m) vérification de l'endurance des canalisations préfabriquées avec possibilité de dérivation par chariot collecteur (voir 8.2.11);
- n) vérification de la résistance à l'écrasement (voir 8.2.12);
- o) vérification de la résistance à la propagation de la flamme (voir 8.2.14);
- p) vérification de la résistance au feu en traversée de cloisons dans les immeubles (voir 8.2.15).

Page 28

8.2.1 Vérification des limites d'échauffement

Remplacer le texte sous le titre par ce qui suit:

Remplacer le texte existant de 8.2.1.1 à 8.2.1.7 par le suivant:

Ajouter un Paragraphe 8.2.1.1 comme suit.

8.2.1.1 Vide

8.2.1.3 Essai d'échauffement

Remplacer, dans le 3^{ème} alinéa du point a), « I_{NC} » par « I_n ».

Remplacer, dans le 7^{ème} alinéa du point a), « tableau 3 » par « tableau 2 ».

Page 30

Remplacer le 1^{er} alinéa du point b) par les deux alinéas suivants:

Un essai d'échauffement doit être réalisé sur chaque type et chaque dimension d'unité de dérivation, avec une unité de dérivation ayant le courant assigné maximum (I_n) pour ce type et cette dimension.

L'unité de dérivation doit être montée sur une canalisation préfabriquée, disposée comme dans 8. 2. 1.3 a), et ayant un courant assigné au moins égal au double du courant assigné (I_n) de l'unité de dérivation (ou le plus proche existant).